

[Texte]

Mr. Morison: Thank you, Mr. Chairman. I have just had a very kind offer from Mr. Woolliams. He is going to represent me as counsel!

Some hon. Members: Hear, hear.

Mr. Barrett: You are in trouble!

Mr. Morison: I will give you a crack at the next one.

• 1100

Mr. Barrett: That would be a heck of a lot more trouble. Why was this 178.2 instead of 1.7820?

The Chairman: We are talking decimals. Whether it be .20 or .2000, I think you still have .2.

Mr. Barrett: I grant you that, but why then 178.1.9?

The Chairman: Strike out the 9.

An hon. Member: Mr. Barrett wants to put it in, though.

Mr. Barrett: I want to put it in.

Mr. Morison: Mr. Chairman, if there seems to be some misunderstanding of this amendment it is because I have not been able to come up with a clear and precise description of what it is trying to accomplish, and I will withdraw the amendment.

The Chairman: That will be very helpful. Clause 178.2 agreed to.

The Chairman: There is an amendment proposed by Mr. Béchard to Section 178.21.

M. Béchard: Je propose que le paragraphe 178.21 (3) de la version française tel qu'il apparaît dans l'article 2 du Bill C-6 soit modifié par le retranchement de la ligne 30 à la page 13 et son remplacement par ce qui suit:

... vince dans laquelle le procès a eu lieu ...

I move that the French version of subsection 178.21 (3) as set forth in Clause 2 of Bill C-6 be amended by striking out line 30 on page 13 and substituting the following:

... vince devant laquelle le procès a eu lieu
Proposed Section 178.21, as amended, agreed to.

The Chairman: I now call proposed section 178.22.

Mr. Béchard: Mr. Chairman, I move that clause 2 of Bill C-6 be amended as follows: (a) by striking out lines 5 and 6 on page 14 and substituting the following:

(a) authorizations for which he and agents specially ...

The Chairman: That is a consequential amendment.

Mr. Béchard: and

(c) by striking out lines 22 and 23 on page 17 and substituting the following:

(a) authorizations for which he and agents specially ...
That is all.

[Interprétation]

M. Morison: Merci, monsieur le président. M. Woolliams vient tout juste de me faire une très aimable proposition. Il va me représenter comme avocat!

Des voix: Bravo, bravo.

M. Barrett: Vous êtes en danger!

M. Morison: J'aurai recours à vos services la prochaine fois.

M. Barrett: Cela causerait beaucoup plus de difficultés. Pourquoi a-t-on mis 178.2 au lieu de 1.7820?

Le président: Nous parlons des décimaux. On pourrait mettre .20 ou même .2000, mais c'est toujours l'équivalent de .2.

M. Barrett: D'accord, mais comment expliquez-vous cette 178.1.9?

Le président: Rayez le 9.

Une voix: Mais M. Barrett veut qu'il reste.

M. Barrett: Je veux qu'il soit inclus.

M. Morison: Monsieur le président, si on ne comprend pas très bien cet amendement, c'est parce que je n'ai pas réussi à expliquer clairement les buts qu'il vise. Je vais le retirer.

Le président: Cela nous aidera beaucoup. L'article 178.2 adopté.

Le président: M. Béchard veut proposer un amendement à l'article 178.21.

Mr. Béchard: I move that the French version of Section 178.21 (3) as set forth in Clause 2 of Bill C-6 be amended by striking out line 30 on page 13 and substituting the following:

... vince devant laquelle le procès a eu lieu ...

Je propose que l'article 178.21 (3) de la version française tel qu'il apparaît dans l'article 2 du bill C-6 soit modifié par le retranchement de la ligne 30 à la page 13 et son remplacement par ce qui suit:

... vince devant laquelle le procès a eu lieu ...
Le projet d'article 178.21, tel que modifié, adopté.

Le président: Passons maintenant au projet d'article 178.22.

M. Béchard: Monsieur le président, je propose que l'article 2 du bill C-6 soit modifié (a) par le retranchement des lignes 4 et 5 à la page 14 et leur remplacement par ce qui suit:

(a) aux autorisations dont lui-même et les agents ...

Le président: Il s'agit d'un amendement assez important.

M. Béchard: ... et

(c) par le retranchement des lignes 22 et 23 à la page 17 et leur remplacement par ce qui suit:

(a) aux autorisations dont lui-même et les agents ...
C'est tout.